

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3399>



CTPD du 16 mars 2010

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -



Publication date: mercredi 17 mars 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vous trouverez le compte rendu de la partie second degré du CTPD ci-dessous ([le compte rendu complet et la déclaration se trouve sur le site de la FSU58](#))

Carte scolaire second degré

Ouvertures des UPI :

L'Inspecteur d'Académie confirme l'ouverture de deux UPI à la rentrée 2010. L'une au collège « Des Loges », et l'autre au lycée professionnel « P. Beregovoy » (en Groupe de Travail, il nous avait été dit que ces ouvertures sont faites avec une clause d'effectifs). Nous sommes intervenus pour demander ce que l'administration entendait par clause d'effectifs. L'IEN ASH a expliqué que les ouvertures n'auraient lieu que s'il y avait 6 élèves au moins, mais que pour l'UPI du lycée « P. Bérégovoy », l'objectif était une mise en place progressive y compris au niveau des effectifs.

Nous avons obtenu l'assurance que ces deux UPI étaient ouvertes avec un financement complet par le Rectorat et non partiellement prélevé sur la dotation des Collèges.

Enseignement adapté :

La rentrée prochaine comportera peu de nouveautés, l'Inspecteur ASH a annoncé que l'Inspection Académique continuerait de demander la création de postes complets de directeurs pour les SEGPA qui possèdent des demi-postes de directeur (Decize, La Charité sur Loire et Château Chinon). A notre demande, M. Gien confirme que ceux-ci ont bien les mêmes avantages (passage des échelons, indemnités) que les directeurs de Cosne, Fourchambault et Varennes-Vauzelles. En outre, un jour de décharge sera demandé pour celle de Varzy.

Nous avons demandé que le champ professionnel "vente" soit introduit dans une des SEGPA du département (qui serait complémentaire au CAP vente).

Collèges du département :

Suite à notre demande faite en groupe de travail face au nombre de BMP d'anglais prévus au nord du département (Corbigny, Varzy, Saint Amand et Donzy), l'administration a annoncé la création d'un poste d'Anglais au collège de Corbigny.

Nous avons dénoncé la multiplication des compléments de service et notamment les plus scandaleux : jusqu'à 87 km entre les deux établissements ou sur trois établissements.

Nous avons proposé des améliorations de complément de service pour des collègues. Mais parfois, les arbitrages de l'administration ont lieu entre plusieurs collègues : améliorer le service de l'un entraîne des dégradations pour celui d'un autre.

Nous avons demandé que l'IA renonce à la suppression du poste de lettres classiques de Cercy la Tour. En effet, celle-ci laisse un BMP de 22,5 heures de lettres (Classiques et Modernes) sur ce collège à la rentrée. Monsieur l'Inspecteur d'Académie accepte de reconsidérer la question ; les services de l'Inspection vont reprendre contact avec l'établissement pour revoir ce projet.

Nous sommes intervenus ensuite sur le projet de suppression d'un poste de Conseiller Principal d'Education à Luzy, suppression décidée au niveau rectoral. Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous a dit n'avoir aucune information sur cette suppression. La FSU interviendra au niveau académique sur cette question.

Questions Diverses :

Nous avons demandé comment seraient organisées les corrections du brevet des collèges cette année.

Monsieur Samson, principal, a expliqué que chaque établissement sera cette année centre d'écrit et centre de correction. Le département de la Nièvre sera découpé en douze zones comportant chacune un centre principal et deux centres secondaires. Une fois les épreuves passées, les copies seront amenées par les chefs d'établissement à ce centre principal où elles seront anonymées et brassées de manière à ce qu'aucune copie ne retourne dans l'établissement d'origine. Les principaux ramèneront les copies dans leur établissement. Monsieur Samson a dit que cela pouvait poser des problèmes en cas de disparités de taille entre établissements de la même zone. Certains devront pour corriger un nombre plus important de copies mobiliser au delà des professeurs de troisième et quatrième (ce que prévoit la circulaire de l'Inspection d'Académie de Saône et Loire qui gère le brevet dans l'académie). Les écrits du brevet auront lieu les 29 et 30 juin, et la correction, le 2 juillet. Les établissements qui mobiliseront un nombre important d'enseignants pour les corrections pourront faire vaquer les élèves ce jour-là.

La gestion des lycées de la Nièvre étant transférée l'an prochain au niveau départemental, nous avons donc demandé comment et avec quel personnel supplémentaire serait assurée cette mission.

Madame la Secrétaire Générale a expliqué qu'à ce titre l'Inspection Académique avait été dotée d'un demi-poste administratif supplémentaire, mais elle a rappelé que par ailleurs trois postes étaient retirés.

Bilan à l'issue du CTPD (des évolutions peuvent avoir lieu, nous en rendrons compte ici) :

Collèges du département

Pour la Nièvre :

Suppressions : 34 (15 PEGC et 19 certifiés)
dont Mesures de Carte scolaire : 11 (0 PEGC et 11 certifiés)
Créations : 15 (15 certifiés)

Nombres d'heures de BMP : 401,56 heures soit l'équivalent de 22,31 postes (+0,5 postes).

– Le SNES 58 met à la disposition des syndiqués les suppressions et créations de postes dans les collèges du département, ainsi que les BMP supérieurs à 7 heures intéressant pour une affectation à l'année de TZR (pour les non-syndiqués contacter le SNES 58) :



Projet de suppressions et de créations de postes rentrée 2010 Collèges au 13 mars

Version publiée à l'issue du CTPD.